

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé

Différents taux de TVA sont applicables dans le domaine de l'hygiène et de la santé. Nous vous présentons les principaux taux dans cette fiche.

Produits hygiéniques

Les produits cosmétiques (crème de jour, de nuit, etc.) et d'hygiène (savon, shampoing, etc.) sont soumis à la TVA à 20 % .

Les préservatifs masculins et féminins et les masques de protection sont soumis à la TVA à 5,5 % . Les protections hygiéniques féminines sont également soumises à la TVA à 5,5 % .

Les produits cosmétiques (crème de jour, de nuit, etc.) et d'hygiène (savon, shampoing, etc.) sont soumis à la TVA à 20 % .

Les préservatifs masculins et féminins et les masques de protection sont soumis à la TVA à 5,5 % .

Les protections hygiéniques féminines sont soumises à la TVA à 2,1 % .

Les produits cosmétiques (crème de jour, de nuit, etc.) et d'hygiène (savon, shampoing, etc.) sont soumis à la TVA à 8,5 % .

Les préservatifs masculins et féminins sont soumis à la TVA à 2,1 % . Les protections hygiéniques féminines et les masques de protections sont également soumis à la TVA à 2,1 % .

À noter

L'importation de certains produits en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion est **exonérée** de TVA. Il s'agit notamment de produits de première nécessité sanitaire ou alimentaire.

La est détaillée dans le Code général des impôts.

Produits médicaux destinés à l'homme

Les médicaments utilisés dans la médecine humaine qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 10 % .

L'achat, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, la vente, la livraison, la commission, le courtage ou le travail à façon de produits médicaux remboursés partiellement ou entièrement par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit notamment des produits suivants :

Préparation magistrale

Médicaments officinaux

Médicament ou produit pharmaceutique

L'importation, l'acquisition intracommunautaire et la livraison de médicaments nécessitant une autorisation temporaire d'utilisation sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Les pansements sont quant à eux soumis à la TVA à 20 % .

Les médicaments utilisés dans la médecine humaine qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 10 % .

L'achat, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, la vente, la livraison, la commission, le courtage ou le travail à façon de produits médicaux remboursés partiellement ou entièrement par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit notamment des produits suivants :

Préparation magistrale

Médicaments officinaux

Médicament ou produit pharmaceutique

L'importation, l'acquisition intracommunautaire et la livraison de médicaments nécessitant une autorisation temporaire d'utilisation sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Les pansements sont quant à eux soumis à la TVA à 20 % .

Les médicaments utilisés dans la médecine humaine qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % .

L'achat, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, la vente, la livraison, la commission, le courtage ou le travail à façon de produits médicaux remboursés partiellement ou entièrement par la sécurité sociale sont soumis à la TVA à 2,1 % . Il s'agit notamment des produits suivants :

Préparation magistrale

Médicaments officinaux

Médicament ou produit pharmaceutique

L'importation, l'acquisition intracommunautaire et la livraison de médicaments nécessitant une autorisation temporaire d'utilisation sont également soumises à la TVA à 2,1 % .

Les pansements sont quant à eux soumis à la TVA à 8,5 % .

À noter

L'importation de certains produits en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion est **exonérée** de TVA. Il s'agit notamment de produits de première nécessité sanitaire ou alimentaire.

La est détaillée dans le Code général des impôts.

Produits sanguins

Les produits sanguins d'origine humaine qui ne sont pas à usage thérapeutique direct sont soumis à la TVA à 2,1 % .

Il s'agit des produits suivants :

Produit sanguin labile

Pâte plasmatique

Plasma à finalité transfusionnelle pour lequel un processus industriel intervient

Médicament issu du fractionnement du plasma

Dispositif médical de diagnostic in vitro et ses accessoires

Produit cellulaire à finalité thérapeutique

Excipient à usage pharmaceutique et substance utilisée dans la fabrication d'un médicament mais qui n'entre pas dans sa composition

Les **autres produits** (par exemple le sang humain) **ne sont pas soumis** à la TVA.

Produits médicaux destinés aux animaux

Les produits médicaux sont par exemple des médicaments vétérinaires ou des aliments médicamenteux

Les produits médicaux qui concernent les animaux sont soumis à la TVA à 20 % .

Les produits médicaux qui concernent les animaux sont soumis à la TVA à 20 % .

Les produits médicaux qui concernent les animaux sont soumis à la TVA à 8,5 % .

À noter

L'importation de certains produits en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion est **exonérée** de TVA. Il s'agit notamment de produits de première nécessité sanitaire ou alimentaire.

La est détaillée dans le Code général des impôts.

Prestations médicales

On entend par prestation médicale les soins qui peuvent faire l'objet d'une prescription par un praticien.

Les prestations de santé sont soumises à la TVA à 20 % .

Les prestations de santé sont soumises à la TVA à 20 % .

Les prestations de santé sont soumises à la TVA à 8,5 % .

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Taux applicables

- [Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé](#)
- [Taux de TVA sur les produits alimentaires et les boissons](#)
- [Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement](#)
- [Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie](#)
- [Taux de TVA dans le secteur des loisirs \(culture, sport, etc.\)](#)
- [Taux de TVA dans les secteurs des arts et de la presse](#)
- [Taux de TVA dans le secteur agricole](#)
- [Taux de TVA dans le secteur des énergies et des déchets](#)
- [Taux de TVA applicables à la formation et à l'enseignement](#)
- [Vente en détaxe aux touristes](#)

Déclaration de la TVA

- [Déclarer et payer la TVA](#)
- [Création et dissolution d'un groupe TVA](#)
- [Franchise en base de TVA](#)
- [Déduction de la TVA sur les achats professionnels](#)
- [Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance dans le BTP](#)

Commerce international et TVA

- [TVA applicable aux échanges de biens dans l'Union européenne](#)
- [TVA applicable aux échanges de prestations de services dans l'Union européenne](#)
- [Numéro de TVA intracommunautaire](#)
- [Remboursement de la TVA intracommunautaire](#)
- [Importations et exportations \(hors Union européenne\) : règles en matière de TVA](#)

Questions – Réponses

- [Comment calculer un prix hors taxes à partir d'un prix toutes taxes comprises ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement](#)
- [Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie](#)
- [Taux de TVA dans le secteur des loisirs \(culture, sport, etc.\)](#)

Pour en savoir plus

- [Liste des produits exonérés de TVA en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion](#)
Source : Legifrance

Services en ligne

- [Calculateur de prix hors taxe \(HT\) ou toutes taxes comprises \(TTC\)](#)
Téléservice

Textes de référence

- [Code général des impôts : article 50 duodecies](#)
Liste des produits exonérés de TVA en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion
- [Code général des impôts : articles 278-0 bis à 279 bis](#)
Taux de TVA en France
- [Code général des impôts : articles 294 à 296 ter](#)
Taux de TVA en Guadeloupe, Martinique et Réunion
- [Code général des impôts : article 297](#)
Taux de TVA en Corse
- [Bofip-Impôts n°BOI-TVA-LIQ-40-20 sur les prestations imposables au taux de 2,1 %](#)



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*